

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W19-572931

47840

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0399 Société :
☐ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre : RETRAITE
 Nom & Prénom : ADNANE Mohamed
 Date de naissance : 9.11.1942
 Adresse : LOT ROFRA N°4 Bd MEKKA - CASA
 Tél. : 0661093009 Total des frais engagés : 939,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
 Date de consultation :
 Nom et prénom du malade :
 Lien de parenté :
 Nature de la maladie :
 En cas d'accident, préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiqué au médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
 Fait à : Casaablanca
 Signature de l'adhérent(e) :
 Le : 19/11/2020

ACCUEIL

Docteur Bouchaib DYANI

MEDECINE GENERALE

ECHOGRAPHIE

ELECTROCARDIOGRAMME

CIRCONCISION

Bd Dakhla - Résidence Espace Chrifa

Imm. A - Appt. N° 2 - 1er Etage

Hay Chrifa - Ain Chock - Casablanca

Tél. : 05.22.50.70.22 - GSM : 06.61.95.72.88

Patente : 34026191

الدكتور بوشعيب الدياني

الطب العام

الفحص بالصدى

تخطيط القلب

خانة الأطفال

شارع الداخلة . إقامة فضاء الشريفة . عمارة A . الشقة رقم 2

الطابق الأول . حي الشريفة . عين الشق . الدار البيضاء

الهاتف : 05.22.50.70.22 . المحمول : 06.61.95.72.88

البيانات : 34026191

E-mail : dr.dyani@gmail.com

Casablanca, le 31 11 2020 في الدار البيضاء

Nom & Prénom :

M^r Admane Mohamed

141,20
23
Ceroxim 500 mg
ap x 2/2 avant repas
afem ains

92,50
2
x3
Mefaplox 500 mg
ap x 2/2 avant repas
afem ains

22,20
x2
Codoliprane
2 ap x 2/2 apres
afem ains

44,10
Fenac 50 mg
ap x 2/2 apres
afem ains

Docteur Bouchaib DYANI

Médecine Générale

Bd Dakhla Résidence Espace

Chrifa, Im. A - Appt. 2 1er étage

Hay Chrifa-Ain Chok-Casablanca

Tél : 05.22.50.70.22-GSM : 06.61.95.72.88

PHARMACI
466, Lot. AI
Casablanca - TP
Tél : 05.22.50.70.22
Fax : 05.22.50.70.22

22,20
PPV 220H20
PER 09/22
LOT J2423

22,20
PPV 220H20
PER 09/22
LOT J2423

44,10

PPV:

141DH20

Lot n°:

19C086/1

EXP:

12/2021

PPV:

141DH20

Lot n°:

206406/1

PPV:

141DH20

Lot n°:

206406/1

EXP:

08/2022

Voie Orale

201823 EXP: 12/22 PPV: 92DH50

PPV

AA.50

Lot

Exp

PPV

AA.50